

**Arrêté du Maire**

**N°2020-01**

**Objet : Arrêté temporaire  
Portant réglementation de la circulation et du stationnement**

**Nous, Bruno GAUTIER, Maire de la Commune d'Ocquerre,**

VU le Code de l'administration communale et notamment le livre 1er, titre V,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2112-2, L2213-1, L2213-4, L2213-6 et suivants

VU l'article L.131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU la demande formulée par la société STPEE MEAUX domiciliée Technopole Izarbel – espace Hanami - 2 Allée Théodore Monod 64210 BIDART, agissant dans le cadre d'un branchement souterrain pour ENEDIS,

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement 7 route de vieux moulin - 77440 Ocquerre

*A R R E T E*

**Article 1<sup>er</sup>** : La Société STPEE MEAUX sise Technopole Izarbel – espace Hanami - 2 Allée Théodore Monod 64210 BIDART est autorisée dans le cadre de la réalisation d'un branchement souterrain pour ENEDIS à stationner 7 route de vieux moulin pendant la durée des travaux à compter du 17 Janvier 2020 jusqu'à la fin des travaux.

**Article 2** : La circulation limitée à 30 kms/h par feux tricolores et/ou manuellement sera restreinte au droit du chantier et de sa zone d'approche aux autres véhicules.

**Article 3** : Le stationnement sera interdit aux autres véhicules.

**Article 4** : Les pétitionnaires devront prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée d'occupation du domaine public.

**Article 5** : La signalisation modifiant le stationnement et/ou la circulation des véhicules sera mise en place par les soins de l'intervenant de façon apparente, conformément à la législation en vigueur.

**Article 6** : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de Lizy sur Ourcq,
- Le centre de Secours des Pompiers de Lizy sur Ourcq,
- Transports Marne et Morin.

Ocquerre, le 17 Janvier 2020  
Pour extrait conforme,  
Le Maire, **Bruno GAUTIER**

